

Société en commandite Jazz Air

États financiers consolidés

31 décembre 2005

Le 9 février 2006

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction répond de l'intégrité et de la fidélité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. Elle répond également de tous les autres renseignements financiers et de leur concordance avec ceux des états financiers.

Pour ce faire, la direction tient un système de contrôle interne lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et que l'actif de la société en commandite est protégé.

Le Conseil d'administration de Commandité Jazz Air Inc. veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, et ce, par l'intermédiaire du Comité de vérification, des finances et du risque du Conseil, composé d'administrateurs indépendants.

Les vérificateurs externes, PricewaterhouseCoopers s.r.l., effectuent une vérification indépendante conforme aux normes de vérification généralement reconnues et expriment leur opinion sur les états financiers. Cette vérification comprend l'examen et l'évaluation du système de contrôle interne de la société en commandite, ainsi que les sondages et procédés permettant d'obtenir l'assurance raisonnable de la présentation fidèle des états financiers, à tous les égards importants. Les vérificateurs externes peuvent communiquer librement avec le Comité de vérification, des finances et du risque.

Le chef des affaires financières,

Le président-directeur général,

(signé) « *Allan Rowe* »

(signé) « *Joseph D. Randell* »

Le 9 février 2006

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Commandité Jazz Air Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Société en commandite Jazz Air** (la « société en commandite remplaçante ») aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états consolidés des capitaux propres (capitaux propres négatifs), des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de la période du 9 septembre 2004, date de la création de la société en commandite remplaçante, au 31 décembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société en commandite remplaçante. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite remplaçante aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et pour la période terminée le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l.* »

Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 23 février 2005

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Jazz Air Inc.

Nous avons vérifié les états consolidés du déficit, des résultats et des flux de trésorerie de **Jazz Air Inc.** (la « société remplacée ») pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société remplacée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société remplacée pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l.* »

Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)
 Bilans consolidés
 31 décembre 2005

(en milliers de dollars canadiens)

	2005 \$	2004 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	34 463	-
Montant à recevoir d'Air Canada (note 17)	137 150	-
Comptes débiteurs – comptes clients et autres (note 17)	60 013	54 452
Pièces de rechange, matériel et fournitures	25 064	12 320
Frais payés d'avance	6 831	4 983
	263 521	71 755
Immobilisations corporelles (note 7)	193 907	194 694
Actifs incorporels (note 8)	10 259	12 015
Autres actifs (note 9)	35 914	1 434
	503 601	279 898
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	-	758
Dette envers Air Canada (note 17)	-	4 511
Comptes créditeurs et charges à payer (note 17)	171 543	111 057
Partie à court terme de la dette à long terme (note 10)	3 153	3 089
	174 696	119 415
Dette à long terme (notes 10 et 17)	210 387	213 541
Autres passifs à long terme (note 11)	66 042	12 357
	451 125	345 313
Capitaux propres (capitaux propres négatifs)	52 476	(65 415)
	503 601	279 898
Dépendance économique (note 1), engagements (note 16), éventualités (note 21), événements postérieurs à la date du bilan (note 22)		

Approuvé au nom de la Société en commandite Jazz Air par Commandité Jazz Air Inc., commandité

(signé) « *Robert A. Milton* » , administrateur

(signé) « *Richard H. McCoy* » , administrateur

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)
États consolidés des capitaux propres (capitaux propres négatifs)

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2005 \$	Période terminée le 31 décembre 2004 \$
Capitaux propres (capitaux propres négatifs)		
Solde d'ouverture	(65 415)	-
Capital d'apport	-	1
Bénéfice net de la période	117 891	18 421
Distributions (note 6 b))	-	(83 837)
Solde à la fin de la période	<u>52 476</u>	<u>(65 415)</u>

Jazz Air Inc. (société remplacée)
État consolidé du déficit

(en milliers de dollars canadiens)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 \$
Déficit au début de la période	(182 875)
Perte nette de la période	(80 596)
Comptabilité « nouveau départ » et plan de restructuration (note 5)	<u>263 471</u>
Déficit à la fin de la période	<u>-</u>

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)
 Jazz Air Inc. (société remplacée)
 États consolidés des résultats

(en milliers de dollars canadiens)

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005 \$	Période terminée le 31 décembre 2004 \$ (note 3)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 \$ (note 3)
Produits d'exploitation (note 17)			
Passagers	1 013 053	184 971	591 773
Fret	-	-	12 405
Autres	10 185	2 552	12 103
	1 023 238	187 523	616 281
Charges d'exploitation (note 17)			
Salaires	229 481	49 997	148 063
Charges sociales	35 997	6 572	26 240
Carburant pour avion	176 707	28 928	80 452
Amortissement	17 924	4 272	22 927
Commissions	-	-	19 226
Restauration et fournitures connexes	8 123	1 606	6 229
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	67 504	16 154	68 720
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	123 796	22 164	75 694
Frais de location d'appareils	80 141	9 420	27 166
Services d'escale	71 386	10 281	61 894
Autres	82 739	16 407	90 750
	893 798	165 801	627 361
Bénéfice d'exploitation (perte) avant éléments ci-après	129 440	21 722	(11 080)
Réorganisation et restructuration (note 14)	-	-	(56 119)
Bénéfice d'exploitation (perte)	129 440	21 722	(67 199)
Produits (charges) hors exploitation (note 17)			
Intérêts débiteurs, montant net	(14 778)	(3 905)	(8 598)
Gain (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	3 674	-	(5 385)
Autres	(445)	604	586
	(11 549)	(3 301)	(13 397)
Bénéfice net (perte) de la période (note 12)	117 891	18 421	(80 596)

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)
 Jazz Air Inc. (société remplacée)
 États consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005 \$	Période terminée le 31 décembre 2004 \$ (note 3)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 \$ (note 3)
Flux de trésorerie liés aux			
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte) de la période	117 891	18 421	(80 596)
Éléments hors trésorerie			
Amortissement	17 924	4 272	22 927
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	1 155	-	-
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	(3 674)	-	5 385
Intérêts débiteurs portés au capital de la dette	-	-	1 939
Frais reportés, frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	(35 844)	(177)	534
	97 452	22 516	(49 811)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 15)	94 018	(27 611)	38 269
	191 470	(5 095)	(11 542)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme	(3 090)	(1 093)	(11 437)
Augmentation (diminution) de la dette envers Air Canada	(4 511)	4 511	33 940
Apports du commandité et des commanditaires	-	1	-
	(7 601)	3 419	22 503
Activités d'investissement			
Augmentation du montant à recevoir d'Air Canada	(137 150)	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 905)	(292)	(17 458)
Recouvrement d'actifs incorporels	-	233	-
Diminution des comptes débiteurs à long terme	209	365	645
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	4 198	-	10 161
	(148 648)	306	(6 652)
Variation nette de la trésorerie (dette bancaire) au cours de la période	35 221	(1 370)	4 309
Trésorerie (dette bancaire) au début de la période	(758)	612	(4 921)
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de la période	34 463	(758)	(612)

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

1 Nature des activités de l'entreprise et de sa dépendance envers Air Canada

Société en commandite Jazz Air (la « société en commandite remplaçante » ou « société en commandite ») exploite une compagnie aérienne régionale au Canada et aux États-Unis sous la marque Air Canada Jazz. Le 1^{er} octobre 2004, la société en commandite a conclu un contrat d'achat de capacité (« CAC ») avec Air Canada en vertu duquel Air Canada s'engage à acheter la capacité des appareils portant le nom commercial ou la « marque » et empruntant les routes précisées par Air Canada. Air Canada recevra tous les produits passagers et fret provenant de la vente des places aux passagers et des services de fret sur les vols réguliers fournis par la société en commandite, et paiera pour la capacité des appareils (se reporter à la note 17). La société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales puisque ces entreprises, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de revenus, fournissent des services importants à la société en commandite. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie la société en commandite (se reporter à la note 10), lui louent certains appareils, assurent la maintenance des appareils et le traitement des passagers et gèrent les réservations, l'émission des billets, les activités au sol, les programmes de fidélisation et certaines activités de trésorerie (se reporter à la note 17) pour la société en commandite.

Avant le 30 septembre 2004, les produits d'exploitation de Jazz Air Inc. (la « société remplacée ») provenaient en quasi-totalité des billets pour passagers et des services de fret vendus à ses clients par Air Canada, qui était alors la société mère. La société en commandite était le principal débiteur pour ces services. Selon un accord intersociétés, le prix du billet était réparti entre Air Canada, la société remplacée et les autres compagnies aériennes, le cas échéant.

2 Protection contre les créanciers et restructuration

Le 1^{er} avril 2003, Air Canada, société mère de Jazz Air Inc., a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») en vue de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Le 1^{er} avril 2003, Air Canada, par l'intermédiaire du contrôleur nommé par la Cour, a présenté parallèlement une demande de protection et des mesures de redressement accessoires aux termes de l'article 304 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Les procédures engagées respectivement en vertu de la LACC et de la loi américaine visaient Air Canada et ses filiales en propriété exclusive Jazz Air Inc., ZIP Air Inc., 3838722 Canada Inc., Air Canada Capital Ltd., Manoir International Finance Inc., Simco Leasing Ltd. et Wingco Leasing Inc. (collectivement, les « requérantes »). Pendant les procédures, les requérantes ont poursuivi leur exploitation sous la protection de la Cour.

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en vue de former la société mère d'Air Canada et de ses filiales dès la mise en œuvre du Plan consolidé de réorganisation, de transaction et d'arrangement (le « Plan »).

Le Plan a été approuvé le 17 août 2004 par les créanciers, puis sanctionné par la Cour le 23 août 2004. Il a été mis en œuvre dans le cadre de séries de mesures achevées le 30 septembre 2004. À cette date, les requérantes ont vu lever leur protection au titre de la LACC et des procédures engagées aux États-Unis, et ACE est devenue la société mère d'Air Canada et de diverses filiales.

Société en commandite Jazz Air, agissant par l'intermédiaire de Commandité Jazz Air Inc. et représentée par celle-ci, a été constituée le 9 septembre 2004 en vue de former la société en commandite d'exploitation remplaçante de la société remplacée, conformément au Plan.

En vertu du Plan, le 30 septembre 2004, soit juste après le passage de la société remplacée à la comptabilité « nouveau départ », tel qu'il est indiqué à la note 5, la société en commandite remplaçante a acquis tous les actifs de la société remplacée et a pris en charge certains passifs, tel qu'il est indiqué à la note 6.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

En contrepartie de l'acquisition des actifs nets, la société en commandite remplaçante a émis un billet en faveur de la société remplacée et a émis 14 999 900 parts de société en commandite. La société remplacée a ensuite été intégrée par liquidation à sa société mère, Air Canada, (se reporter à la note 6 a)).

Air Canada a ensuite cédé ses 14 999 900 parts de société en commandite de la société en commandite remplaçante à la Société en commandite Holdco Jazz Air, société détenue indirectement par Air Canada, en échange de 1 000 000 de parts privilégiées de la Société en commandite Holdco Jazz Air. Outre ces parts privilégiées, Air Canada a alors cédé à ACE sa participation dans la Société en commandite Holdco Jazz Air et dans Commandité Jazz Air Inc., qui détiennent ensemble 100 % de la société en commandite remplaçante.

3 Mode de présentation

Conformément au chapitre 1625 du *Manuel de l'ICCA*, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs », Jazz Air Inc. est passée à la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. L'expression « société remplacée » dans les présents états financiers consolidés et dans les notes y afférentes désigne Jazz Air Inc. et ses filiales avant le 30 septembre 2004. L'expression « société en commandite remplaçante » ou « société en commandite » désigne Société en commandite Jazz Air et ses filiales le 30 septembre 2004 ou après. Conformément au chapitre 1625 du *Manuel de l'ICCA*, les données financières antérieures au 30 septembre 2004 n'ont pas été retraitées pour tenir compte de l'incidence des ajustements de juste valeur et, en conséquence, certains chiffres des états financiers de la société remplacée ne peuvent être comparés. Se reporter à la note 5 pour obtenir des renseignements sur la comptabilité « nouveau départ ».

Les bilans consolidés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 comprennent les comptes de Société en commandite Jazz Air et de sa filiale. Les états consolidés des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de la période allant de la création de Société en commandite Jazz Air au 31 décembre 2004 présentent les résultats de la société en commandite remplaçante et de sa filiale; les états consolidés des résultats de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 présentent les résultats de la société remplacée et de sa filiale. Les états consolidés des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de la période allant de la création de Société en commandite Jazz Air au 31 décembre 2004 présentent les flux de trésorerie de la société en commandite remplaçante et de sa filiale; les états consolidés des flux de trésorerie de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 présentent les flux de trésorerie de la société remplacée et de sa filiale.

Pour la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2004, la société remplacée et sa filiale ont poursuivi leurs activités en vertu des procédures de la LACC et ont suivi les conventions comptables (y compris celles portant sur la présentation de l'information financière) qui s'appliquent aux sociétés protégées de leurs créanciers. En plus des principes comptables généralement reconnus du Canada, la société remplacée a suivi le *Statement of Position 90-7*, « Financial Reporting by Entities in Reorganization under the Bankruptcy Code » (SoP 90-7), de l'American Institute of Certified Public Accountant. En conséquence, les produits, les charges (y compris les honoraires), les gains et les pertes réalisés et les provisions pour les pertes directement associées à la réorganisation et à la restructuration de l'entreprise ont été comptabilisés séparément dans les éléments liés à la réorganisation. En outre, le passif visé par le concordat et le passif contracté après l'obtention de la protection de la Cour ont été présentés séparément dans le bilan consolidé de la société remplacée. Le passif visé par le concordat a été inscrit au montant estimatif attribué, même si le montant définitif a été moindre.

Pour la période du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2004, les intérêts débiteurs sur le passif visé par le concordat n'ont été imputés aux résultats que dans la mesure où ils seraient payés en vertu du Plan ou qu'ils constitueraient une réclamation permise. Dans le bilan consolidé de la société remplacée, le passif contracté avant l'obtention de la protection de la Cour et visé par le concordat est présenté séparément du passif non visé par le concordat et du passif contracté après l'obtention de la protection de la Cour. Les flux de trésorerie liés à la réorganisation ont été présentés séparément dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

(en milliers de dollars canadiens)

4 Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés de la société en commandite remplaçante et de la société remplacée sont exprimés en dollars canadiens et sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les conventions comptables de la société en commandite remplaçante, décrites ci-dessous, sont conformes à celles de la société remplacée, à l'exception des ajustements de juste valeur en vertu de la comptabilité « nouveau départ » et de l'ajustement des durées de vie utile estimatives de certains actifs.

Les états financiers consolidés de la société remplacée ont été établis conformément aux PCGR du Canada suivant le principe de la continuité de l'exploitation, selon lequel la société remplacée serait en mesure de réaliser ses actifs et de rembourser ses passifs dans le cours normal des affaires, dans un avenir prévisible, sans redressement de la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges.

a) Mode d'évaluation

Avec le passage à la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004, tous les actifs et les passifs, exception faite des impôts sur les bénéfices futurs, ont été inscrits à la juste valeur tel qu'il est indiqué à la note 5. L'écart d'acquisition n'est pas inscrit en vertu des PCGR qui s'appliquent à la comptabilité « nouveau départ ». De plus, les durées de vie utile estimatives de certains actifs ont aussi été rectifiées, y compris celle du matériel volant. Elles ont été prolongées à des périodes n'excédant pas 30 ans.

b) Estimations de la direction

L'établissement des états financiers conformément aux PCGR exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants indiqués dans les états financiers et dans les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la société en commandite remplaçante comprennent les comptes de la société en commandite remplaçante et de sa filiale. Les états financiers consolidés de la société remplacée comprennent les comptes de la société remplacée et de sa filiale. La filiale n'est pas active.

d) Avantages sociaux futurs

En raison du passage à la comptabilité « nouveau départ », les obligations au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs ont été ajustées pour tenir compte de l'obligation estimative nette au titre des prestations constituées au 30 septembre 2004. Ainsi, la totalité des pertes actuarielles nettes non constatées, du coût des services passés et des obligations transitoires nettes de la société remplacée a été éliminée.

Les principales conventions de la société en commandite remplaçante liées aux avantages sociaux futurs figurent ci-après :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires des salariés est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction des taux d'intérêt du marché et des meilleures hypothèses de la direction à l'égard du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des coûts prévus des soins de santé.
- Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

- Les coûts des services passés découlant de modifications sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. Cette période ne dépasse pas la durée moyenne résiduelle d'activité de ces salariés jusqu'à la date d'admissibilité complète.
- L'excédent des gains et des pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs sur 10 % de l'obligation au titre des prestations projetées ou de la valeur marchande des actifs du régime au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.
- En 2005, la date d'évaluation de la société en commandite remplaçante a été modifiée prospectivement au 30 novembre. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, la date d'évaluation de la société remplacée était le 30 septembre 2004.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont à l'origine comptabilisées au coût. Au passage à la comptabilité « nouveau départ », le 30 septembre 2004, le coût des immobilisations a été ajusté à la juste valeur dans les états financiers de la société en commandite remplaçante. La durée de vie utile estimative de certains actifs a aussi été ajustée.

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans, avec une valeur résiduelle estimative de 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile ne dépassant pas 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service sur les durées de vie utiles estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée du bail en question
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

f) Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1^{er} janvier 2004, la société remplacée a adopté les normes comptables de l'ICCA portant sur la dépréciation d'actifs à long terme, y compris les actifs incorporels qui ont une durée de vie limitée. La nouvelle norme exige que les actifs à long terme soient soumis à un test de dépréciation quand les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur éventuelle est égale à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. La recouvrabilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie non actualisés qui proviennent de l'utilisation directe de l'actif et de sa sortie. La société remplacée n'a pas comptabilisé de perte de valeur en raison du passage à la nouvelle norme.

La dépréciation d'actifs d'une durée de vie indéfinie doit faire l'objet d'un test annuel en vertu des PCGR. En raison du passage à la comptabilité « nouveau départ », les actifs incorporels ont été inscrits à leur juste valeur estimative. Toute dépréciation éventuelle sera passée en charges dans la période où elle sera constatée.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

g) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs non monétaires, les passifs et les autres éléments figurant dans les résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains de change de 138 \$ et de 422 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et pour la période terminée le 31 décembre 2004, respectivement, et de 876 \$ de la société remplacée pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 sont compris dans les autres produits (charges) hors exploitation.

h) Pièces de rechange, matériel et fournitures

Les pièces de rechange, le matériel et les fournitures sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

i) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils supérieurs aux frais de location d'appareils et aux frais connexes

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation et des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée du contrat est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre l'amortissement linéaire des frais de location et des frais connexes et les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et le versement des frais juridiques et des charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont compris dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme, respectivement.

j) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la société en commandite remplaçante est rémunérée pour fournir des services à Air Canada, tel qu'il est expliqué aux notes 1 et 17. Ces honoraires sont pris en compte dans les produits quand la capacité est fournie. Les primes d'incitation et les ajustements de la marge indiqués à la note 17 sont considérés respectivement comme des augmentations et des réductions des produits passagers, d'après les estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les produits de la société remplacée comprennent les produits passagers et fret en vertu des accords conclus avec Air Canada et d'autres compagnies aériennes, comme il est expliqué à la note 1. Ces produits ont été pris en compte quand le transport a été fourni. Comme Air Canada gérait la vente des billets, elle devait assumer tout produit reporté lié à la prestation de services futurs. En conséquence, ces états financiers ne présentent pas les produits reportés liés aux services de transport futurs fournis par la société remplacée.

Les autres produits comprennent les produits tirés des services d'affrètement, des services connexes relatifs aux vols, des services de maintenance, de réparation et de révision, tous pris en compte quand le service est fourni.

k) Maintenance et réparations

Les frais de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation, au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie restante des actifs en question.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

l) Impôts sur les bénéfices

La société en commandite remplaçante n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices. La filiale n'est pas active. En conséquence, les présents états financiers ne tiennent pas compte des impôts sur les bénéfices de la société en commandite, car ils figurent dans les déclarations d'impôts du commandité et des commanditaires. Le profil fiscal des actifs nets de la société en commandite est transmis directement au commandité et à chaque commanditaire. En conséquence, ces états financiers n'indiquent pas les impôts sur les bénéfices futurs liés aux écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société en commandite.

La société remplacée comptabilisait les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont calculés selon les taux d'imposition et les lois pratiquement en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs d'impôts futurs sont pris en compte seulement si leur réalisation est plus probable qu'improbable.

m) Actifs incorporels

En vertu de la comptabilité « nouveau départ », les actifs incorporels sont inscrits à leur juste valeur estimative établie au 30 septembre 2004. Les actifs d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, tandis que les actifs à durée de vie limitée sont amortis selon leur durée de vie utile estimative, soit quatre ans.

5 Comptabilité « nouveau départ »

La société remplacée est passée à la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. En conséquence, tous ses actifs et ses passifs ont été constatés à leur juste valeur, sauf en ce qui concerne les impôts sur les bénéfices futurs qui sont comptabilisés conformément aux exigences du chapitre 3465 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Impôts sur les bénéfices ». En raison de la mise en place du Plan et du passage à la comptabilité « nouveau départ », un ajustement de réévaluation de 32 927 \$ a été crédité aux capitaux propres. Le déficit et le surplus d'apport de la société remplacée au 30 septembre 2004 ont été comptabilisés dans les capitaux propres, ce qui a causé une insuffisance de capital de 100 940 \$.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

La juste valeur des actifs et des passifs a été calculée d'après les meilleures estimations de la direction et d'après les techniques d'évaluation, au 30 septembre 2004.

	Société remplacée, avant le passage à la comptabilité « nouveau départ », 30 septembre 2004 \$	Ajustements « nouveau départ » augmenta- tion (dimi- nution) \$	Société remplacée, après le passage à la comptabilité « nouveau départ », 30 septembre 2004 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie	612	-	612
Comptes débiteurs	66 929	-	66 929
Pièces de rechange, matériel et fournitures	18 993	(5 311) ^{a)}	13 682
Frais payés d'avance	5 126	-	5 126
	91 660	(5 311)	86 349
Immobilisations corporelles	263 316	(64 263) ^{a)}	199 053
Écart d'acquisition	6 693	(6 693) ^{a)}	-
Autres actifs	28 641	(11 882) ^{a)}	16 759
	390 310	(88 149)	302 161
Passif			
Passif à court terme			
Dette bancaire	1 224	-	1 224
Dette envers Air Canada	160 689	-	160 689
Comptes créditeurs et charges à payer	161 919	(4 198) ^{a)}	157 721
Partie à court terme de la dette à long terme	3 118	-	3 118
	326 950	(4 198)	322 752
Dette à long terme	80 349	-	80 349
Passif visé par le concordat	116 878	(116 878) ^{b)}	-
	524 177	(121 076)	403 101
Capitaux propres (capitaux propres négatifs)			
Capital-actions	110 004	(94 066) ^{a)} (116 878) ^{b)}	(100 940)
Surplus d'apport	19 600	(19 600) ^{a)}	-
Déficit	(263 471)	263 471 ^{a)}	-
	(133 867)	32 927	(100 940)
	390 310	(88 149)	302 161

Ajustements attribuables au passage à la comptabilité « nouveau départ »

- a) Réévaluation complète des actifs et des passifs.
- b) Le passif visé par le concordat d'un montant total de 116 878 \$ a été réglé dans le cadre du plan de restructuration d'ACE.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

6 Réorganisation

Le 30 septembre 2004, immédiatement après le passage par la société remplacée à la comptabilité « nouveau départ », comme il est indiqué à la note 5, la société remplacée a cédé son exploitation, ses actifs et ses passifs à la société en commandite remplaçante, à l'exception des actifs et des passifs suivants, qui sont principalement liés aux soldes des apparentés et aux taxes de vente à recevoir et à payer :

	\$
Comptes débiteurs	62 415
Autres actifs	2 675
Dette bancaire	(1 224)
Dette envers Air Canada	(160 689)
Comptes créditeurs et charges à payer	(54 536)
Dette à long terme	(65 744)
	<hr/>
	(217 103)
	<hr/>

L'exploitation et les actifs nets ont été cédés en contrepartie :

- a) d'un certificat de parts émis à la société remplacée représentant quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (14 999 900) parts de société en commandite;
- b) d'un billet à l'ordre de la société remplacée d'un montant en capital de deux cents millions de dollars (200 000 \$).

Cette cession d'actifs et de passifs s'est faite entre des sociétés sous contrôle commun et a été comptabilisée selon la méthode de la fusion d'intérêts. En conséquence, les actifs et les passifs cédés ont été inscrits à la valeur comptable de la société remplacée, après une réévaluation complète en vertu de la comptabilité « nouveau départ ». La contrepartie monétaire pour la cession d'un billet de 200 000 \$ dépassait la valeur comptable des actifs nets cédés et cet écart a été pris en compte comme une distribution aux commanditaires, causant une insuffisance de capital de 83 837 \$ au 30 septembre 2004.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Les résultats de ces opérations figurent dans le tableau ci-dessous :

	a) Société remplacée, après le passage à la comptabilité « nouveau départ », 30 sept. 2004 \$ (note 5)	b) Actifs nets laissés dans la société remplacée \$	c) Actifs nets cédés à la société en commandite remplaçante \$	d) Contre- partie payée par la société en com- mandite remplaçante \$	e) Société en commandite remplaçante 30 sept. 2004 \$
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie	612	-	612	-	612
Comptes débiteurs	66 929	62 415	4 514	-	4 514
Pièces de rechange, matériel et fournitures	13 682	-	13 682	-	13 682
Frais payés d'avance	5 126	-	5 126	-	5 126
	86 349	62 415	23 934	-	23 934
Immobilisations corporelles	199 053	-	199 053	-	199 053
Autres actifs	16 759	2 675	14 084	-	14 084
	302 161	65 090	237 071	-	237 071
Passif					
Passif à court terme					
Dette bancaire	1 224	1 224	-	-	-
Dette envers Air Canada	160 689	160 689	-	-	-
Comptes créditeurs et charges à payer	157 721	54 536	103 185	-	103 185
Partie à court terme de la dette à long terme	3 118	-	3 118	-	3 118
	322 752	216 449	106 303	-	106 303
Dette à long terme	80 349	65 744	14 605	200 000	214 605
	403 101	282 193	120 908	200 000	320 908
Capitaux propres (capitaux propres négatifs)	(100 940)	(217 103)	116 163	(200 000)	(83 837)
	302 161	65 090	237 071	-	237 071

- a) Bilan de clôture après le passage à la comptabilité « nouveau départ » de la société remplacée (se reporter à la note 5).
- b) Actifs exclus laissés dans la société remplacée et ultérieurement cédés à Air Canada.
- c) Actifs nets cédés à la société en commandite remplaçante, à savoir tous les actifs nets, sauf les actifs mentionnés à la note b) ci-dessus.
- d) Billet de 200 000 \$ émis comme contrepartie.
- e) Bilan de la société en commandite remplaçante au 30 septembre 2004.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2005		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	173 726	12 632	161 094
Installations, immeubles à bail et matériel	39 015	6 202	32 813
	212 741	18 834	193 907

	31 décembre 2004		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	172 615	2 582	170 033
Installations, immeubles à bail et matériel	26 038	1 377	24 661
	198 653	3 959	194 694

Conformément au passage à la comptabilité « nouveau départ », le coût du matériel volant a été ajusté à sa juste valeur estimative au 30 septembre 2004 dans les états financiers de la société en commandite remplaçante.

Au 31 décembre 2005, la valeur comptable nette du matériel volant porté en garantie de la dette à long terme était d'environ 33 160 \$ (34 984 \$ au 31 décembre 2004). Au 31 décembre 2004, la quasi-totalité des immobilisations corporelles restantes était donnée en garantie de certains emprunts d'ACE. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, ces emprunts ont été remboursés et les actifs donnés en garantie ont été libérés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société en commandite remplaçante a enregistré une réduction de 15 862 \$ de la valeur des immobilisations corporelles (3 968 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2004). Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, la société remplacée a enregistré une réduction de 21 660 \$ de la valeur des immobilisations corporelles.

8 Actifs incorporels

La juste valeur des actifs incorporels identifiables de la société en commandite remplaçante a été calculée d'après les techniques d'évaluation aux fins de la présentation de l'information financière en vertu des exigences de la comptabilité « nouveau départ », tel qu'il est décrit à la note 5.

	31 décembre 2005		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$
Actifs à durée de vie indéfinie			
Nom commercial Air Canada Jazz	1 700	-	1 700
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs à durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	2 069	3 959
	12 328	2 069	10 259

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société en commandite remplaçante a enregistré un amortissement de 1 756 \$.

	31 décembre 2004		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Montant net \$
Actifs à durée de vie indéfinie			
Nom commercial Air Canada Jazz	1 700	-	1 700
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs à durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	313	5 715
	12 328	313	12 015

Pour la période terminée le 31 décembre 2004, la société en commandite remplaçante a enregistré un amortissement de 313 \$.

9 Autres actifs

	31 décembre 2005 \$	31 décembre 2004 \$
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable en annuités égales sur dix ans	1 048	1 257
Coûts de financement reportés	4 502	-
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, déduction faite de l'amortissement cumulé	30 364	177
	35 914	1 434

10 Dette à long terme

	2005 \$	2004 \$
Billet à payer à une filiale de la société mère, remboursable à vue après le 1 ^{er} janvier 2007, portant intérêt annuellement au taux préférentiel de la CIBC en dollars canadiens majoré de 3,0 %. Avant le remboursement de certains titres d'emprunt par Air Canada, le billet portait intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu.	200 000	200 000
Emprunts à terme et facilités de crédit, remboursables par mensualités ou par trimestrialités, garantis par du matériel volant et portant intérêt à des taux variables ou fixes compris entre 3,0 % et 12,02 %	13 540	16 630
	213 540	216 630
Moins la partie à court terme de la dette à long terme	3 153	3 089
	210 387	213 541

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau qui suit résume les remboursements de capital pour les cinq prochains exercices, à l'exclusion du billet de 200 000 \$ à payer à la société mère :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2006	3 153
2007	3 376
2008	5 834
2009	1 177
	<hr/>
	13 540
	<hr/>

Postérieurement à la fin de l'exercice, les emprunts ci-dessus ont été remboursés et un montant de 115 000 \$ a été prélevé d'une nouvelle facilité de crédit à terme (se reporter à la note 22).

11 Autres passifs à long terme

	31 décembre 2005 \$	31 décembre 2004 \$
Passif au titre des prestations de retraite constituées	6 984	8 134
Prestations de cessation d'emploi constituées, partie à long terme	5 311	4 223
Avantages incitatifs relatifs à des contrats de location-exploitation, partie à long terme	53 377	-
Autres	370	-
	<hr/>	<hr/>
	66 042	12 357
	<hr/>	<hr/>

12 Impôts sur les bénéfices futurs

L'écart temporaire net déductible représenté par l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la société en commandite s'élevait à 71 610 \$ au 31 décembre 2005 (47 085 \$ au 31 décembre 2004).

13 Parts de société en commandite — société en commandite remplaçante**Parts de société en commandite**

La société en commandite peut émettre un nombre illimité de parts.

Chaque part est émise à un prix de souscription fixé par le commandité.

Chaque part émise et en circulation doit être de rang égal à celui des autres parts, à tous égards, et aucune part ne doit avoir de privilège, de priorité ou de droit sur une autre part.

Une part ne peut être ni divisée ni fractionnée. La société en commandite ne doit accepter ni la souscription ni l'attribution (ou l'achat) d'une part divisée, et elle ne doit constater aucun intérêt portant sur moins d'une part entière, sauf si cela est nécessaire pour mettre en œuvre un fractionnement des parts.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Ni le commandité ni les commanditaires ne bénéficient d'un droit préférentiel de souscription de parts.

La distribution des parts au public est interdite.

Répartition du bénéfice

Toute somme affectée ou distribuée au commandité et aux commanditaires doit être répartie proportionnellement aux différents porteurs de parts au prorata de leur quote-part.

Distributions

Ni le commandité ni les commanditaires n'ont le droit de retirer ou de recevoir quelque montant que ce soit de la société en commandite, sauf si la loi le permet ou si le commandité y consent. Le commandité fixe le montant et le calendrier des distributions.

Parts émises et entièrement libérées

	Parts	\$
Commandité Jazz Air Inc.	1	-
Société en commandite Holdco Jazz Air	15 000 002	1
		<u>1</u>

14 Réorganisation et restructuration

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005 \$	Période terminée le 31 décembre 2004 \$	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 \$
Contrats de location et autres contrats répudiés, montant net a)	-	-	47 158
Éléments liés à la main-d'œuvre b)	-	-	7 493
Honoraires c)	-	-	157
Autres	-	-	1 311
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>56 119</u>

- a) Les contrats répudiés et renégociés, notamment les contrats de location d'appareils, correspondent à l'estimation des réclamations recevables résultant de la résiliation de contrats et à l'amortissement des charges reportées liées aux réclamations découlant de la renégociation de contrats.
- b) Les éléments liés à la main-d'œuvre correspondent aux programmes de départ volontaire et de licenciements, aux prestations contractuelles de cessation d'emploi ainsi qu'à l'amortissement des réclamations estimées liées au groupe d'employés de la société remplacée (voir ci-dessous).
- c) La société remplacée a seulement inscrit les honoraires liés aux recours à la LACC qui lui ont été facturés directement. Il n'est pas tenu compte de certains honoraires, réglés par la société mère dans le cadre des procédures de réorganisation générales, dans les présents états financiers.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Réduction de la main-d'œuvre non syndiquée

Un programme de réduction de la main-d'œuvre non syndiquée a été mis sur pied et sa mise en œuvre a été amorcée en mai 2003 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2005. La société remplacée a inscrit une charge aux résultats, constatée à titre de frais de réorganisation et de restructuration, de néant pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2004 au titre des indemnités de cessation d'emploi pour licenciement découlant du programme de réduction de la main-d'œuvre non syndiquée.

La société en commandite remplaçante a inscrit des charges de 4 901 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de néant pour la période terminée le 31 décembre 2004 au titre du programme de réduction volontaire de la main-d'œuvre. Ces charges sont comprises dans le poste « Salaires ». Le programme a pris fin le 31 décembre 2005.

Réduction de la main-d'œuvre syndiquée

Un programme de réduction de la main-d'œuvre syndiquée a été mis en place au deuxième trimestre de 2003 à la suite de la renégociation des modalités de toutes les conventions collectives avec les syndicats de la société remplacée. Conformément aux indemnités de cessation d'emploi prévues dans les conventions collectives, une charge à payer de 7 493 \$ a été inscrite au bilan et une charge équivalente a été imputée aux résultats pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant résume les variations de la provision pour la réduction de la main-d'œuvre :

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Période terminée le 31 décembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	8 179	9 102	1 726
Charges inscrites	4 901	-	7 493
Frais payés	(3 908)	(923)	(117)
	9 172	8 179	9 102
Partie à court terme	3 861	3 956	3 956
	5 311	4 223	5 146

La partie à court terme de la provision est comprise dans le poste « Comptes créditeurs et charges à payer » et la partie à long terme, dans le poste « Autres passifs à long terme ».

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

15 État des flux de trésorerie — données supplémentaires

Variations nettes des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le	Période terminée le	Période de neuf mois
	31 décembre 2005 \$	31 décembre 2004 \$	terminée le 30 septembre 2004 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs – comptes clients et autres	(5 561)	(49 938)	10 970
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(12 744)	1 362	2 796
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(1 848)	143	(595)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	60 486	13 456	20 436
Augmentation des autres passifs à long terme	53 685	7 366	4 662
	<u>94 018</u>	<u>(27 611)</u>	<u>38 269</u>

Intérêts payés

Les intérêts payés sur la dette à long terme par la société en commandite remplaçante se sont élevés à 15 716 \$ en 2005 (294 \$ au 31 décembre 2004). Les intérêts payés sur la dette à long terme par la société remplacée se sont élevés à 743 \$.

16 Engagements

- a) La société en commandite remplaçante doit payer les loyers minimaux futurs ci-après, en vertu des contrats de location-exploitation pour le matériel volant et les installations de base dont la durée initiale ou restante non résiliable est de plus de un an.

	31 décembre 2005	
	Tiers \$	Apparentés \$
Exercices se terminant les 31 décembre 2006	14 084	113 680
2007	9 660	115 813
2008	7 842	113 815
2009	7 411	115 574
2010	4 100	100 804
Par la suite	4 859	971 194

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Certains des contrats de location d'appareils ont été conclus avec des tiers par « Air Canada Capital Ltd. » et certains appareils sous-loués à la société en commandite remplaçante. Ces locations figurent ci-dessus dans les loyers à des apparentés.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

- b) Air Canada a signé des contrats d'achat définitif avec Bombardier Inc. (« Bombardier ») à l'égard d'appareils qui seront en dernier ressort livrés à la société en commandite remplaçante. Ce contrat garantit la commande ferme de 15 CRJ700 de série 705 et de 30 CRJ200 de Bombardier, l'achat de 15 CRJ200 pouvant être annulé sans pénalité. Le contrat d'achat donne aussi la possibilité de commander 45 appareils supplémentaires.

La livraison des CRJ200 de 50 places et des CRJ700 de série 705 de 75 places de Bombardier a commencé en octobre 2004 et en mai 2005, respectivement. Les 15 premiers CRJ200 et les 15 CRJ705 ont été livrés avant le 31 décembre 2005. Air Canada Capital Ltd. loue ces appareils auprès de tiers et les sous-loue à la société en commandite remplaçante. Ces locations sont comptabilisées par la société en commandite remplaçante à titre de contrats de location-exploitation et figurent dans le tableau présenté ci-dessus.

La direction prévoit conclure des contrats similaires concernant les appareils qui n'ont pas été livrés en vertu du contrat d'achat. Cependant, au 31 décembre 2005, ni contrat ni accord de location définitif n'avait été conclu entre Air Canada, Air Canada Capital Ltd. ou d'autres sociétés, et la société en commandite remplaçante (se reporter à la note 22 d)).

- c) La société en commandite remplaçante prévoit aussi qu'Air Canada lui cède un total de 25 CRJ100. De ce nombre, 15 ont été livrés à la société en commandite remplaçante avant le 31 décembre 2005 en vertu de contrats de location-exploitation conclus avec Air Canada Capital Ltd. Ces contrats ont été comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation. La direction prévoit conclure des contrats de location similaires avec Air Canada pour les dix CRJ100 restants et elle s'attend à ce que ceux-ci soient livrés à la société en commandite remplaçante d'ici août 2006. Au 31 décembre 2005, aucun contrat ni accord de location définitif n'avait été conclu entre Air Canada ou d'autres sociétés et la société en commandite remplaçante pour ces dix appareils. Par conséquent, aucun paiement au titre des loyers ne figure à cet égard dans le tableau présenté ci-dessus en a).
- d) Des lettres de crédit totalisant environ 1 966 \$ (608 \$ au 31 décembre 2004) ont été émises comme garanties pour la location de certains appareils, les contrats concernant le service au sol et les frais d'aéroport, et les paiements de location pour des locaux.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

17 Opérations entre apparentés

Le tableau suivant présente les opérations entre apparentés de la société en commandite remplaçante (de la société remplacée) pour les périodes indiquées. Chacune des entités mentionnées et la société en commandite remplaçante sont contrôlées par ACE. Pour les périodes antérieures au 1^{er} octobre 2004, la société remplacée, Zip Air Inc. et la Société en commandite Aéroplan étaient des filiales à 100 % d'Air Canada.

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Période terminée le 31 décembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$	\$
Produits d'exploitation			
Air Canada	1 013 053	184 971	-
Zip Air Inc.	-	-	453
Société en commandite Aéroplan	-	-	6 720
Charges d'exploitation			
Air Canada	14 242	3 080	133 191
Air Canada Capital Ltd.	75 799	7 480	19 254
Société en commandite Aéroplan	-	-	8 289
Société en commandite ACGHS	48 067	4 780	-
Société en commandite ACTS	13 422	3 007	-
Charges (produits) hors exploitation			
Air Canada	(2 147)	(6)	7 029
1141679 Alberta Ltd.	14 673	-	-
ACE	-	3 617	-

Les soldes suivants auprès d'apparentés sont inscrits dans les états financiers :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	\$	\$
Comptes débiteurs		
Air Canada	46 270	34 375
Billet à recevoir d'Air Canada (note 22)	137 150	-
Dette envers Air Canada	-	(4 511)
Comptes créditeurs et charges à payer		
Air Canada	60 811	30 600
Air Canada Capital Ltd.	8 711	1 733
Société en commandite ACGHS	14 763	-
Société en commandite ACTS	277	-
Dette à long terme (notes 10 et 22)		
1141679 Alberta Ltd.	200 000	200 000

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Société en commandite remplaçante

Contrat d'achat de capacité

Le 1^{er} octobre 2004, la société en commandite remplaçante a conclu un contrat d'achat de capacité (le « CAC ») avec Air Canada, société sous contrôle commun avec la société en commandite remplaçante, en vertu duquel Air Canada achètera la capacité de certains appareils avec équipage et exploités par la société en commandite remplaçante sous la marque « Air Canada Jazz » sur les routes précisées par Air Canada. Le CAC d'une durée de dix ans sera automatiquement reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la société en commandite remplaçante doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués, tous les équipages et le personnel pertinent, elle doit assurer la maintenance et les opérations aéroportuaires pour ces vols, tandis qu'Air Canada établit les routes, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places, assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la société en commandite remplaçante pour la capacité fournie. Air Canada établit les routes, les horaires de tous les vols réguliers, le prix des billets et le tarif des services de fret.

La société en commandite remplaçante reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées de nombreux éléments variables calculés à l'aide de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale et les cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), le nombre de passagers et le nombre d'appareils visés par le CAC. Les tarifs relatifs à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles. Les tarifs initiaux établis au 1^{er} octobre 2004 ont été révisés au 1^{er} janvier 2005. Les tarifs pour ces mesures varient selon le type d'appareil et ils ont été révisés le 1^{er} janvier 2006 (se reporter à la note 22). Les tarifs peuvent être révisés si certains événements graves entraînent un changement de plus de 10 % dans l'utilisation de l'appareil. De plus, Air Canada doit rembourser à la société en commandite remplaçante certains frais imputables, notamment au titre du carburant, du dégivrage, de la navigation, des escales, de l'atterrissage et de l'approvisionnement de station, de fin de station, de l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et du déplacement des employés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est compris dans les produits. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, les coûts imputables à Air Canada s'élèvent à 320 671 \$ (54 398 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2004).

Les sommes indiquées ci-dessus sont payées le premier jour de chaque mois et sont ajustées à la fin de chaque mois. Les montants réels doivent être payés dans les 35 jours qui suivent la fin du mois.

La société en commandite remplaçante reçoit aussi certaines primes d'incitation trimestrielles pour la ponctualité, pour la réalisation contrôlable des vols, pour le traitement des bagages et pour d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Le CAC est conçu pour offrir à Jazz une marge d'exploitation de neuf pour cent (9 %), à l'exception des primes d'incitation, sur les services relatifs au CAC fournis à Air Canada.

Montant versé d'avance

Le 31 août 2005, Air Canada a versé d'avance un montant de 400 100 \$ pour les services qui seront fournis aux termes du CAC en échange d'un billet à recevoir. Le billet ne porte pas intérêt. Le billet a été remboursé à mesure que les produits ont été constatés, selon les modalités du CAC. Au 31 décembre 2005, le billet d'Air Canada était remboursé intégralement.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Ajustement de la marge

Aux termes du CAC, pour chaque année civile durant laquelle le contrat d'achat de capacité est en vigueur, Jazz paiera à Air Canada une somme correspondant à 50 % de la marge d'exploitation des vols en excédent de 9 %, s'il y a lieu. La marge d'exploitation correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées liées à ces vols, mais compte non tenu des montants liés aux primes d'incitation. Cet ajustement de la marge, qui totalise 22 535 \$ (2 791 \$ en 2004), est inscrit en réduction des produits.

En plus d'être la principale source de produits de la société en commandite remplaçante, ces sociétés lui fournissent des services importants, plus amplement décrits ci-après.

Gestion de la trésorerie

La trésorerie de la société en commandite remplaçante et de la société remplacée est gérée par l'intermédiaire du système de gestion de la trésorerie centralisé d'Air Canada. À la fin de chaque journée, l'excédent de trésorerie est retiré des comptes bancaires de la société en commandite remplaçante ou de la société remplacée et est versé dans ceux d'Air Canada. De plus, toutes les insuffisances de trésorerie dans les comptes en banque de la société en commandite remplaçante ou de la société remplacée à la fin de chaque journée sont réglées par des virements d'espèces provenant des comptes bancaires d'Air Canada. S'il s'agit d'un actif, le solde réciproque consécutif lié aux activités de gestion de la trésorerie est inscrit, dans les présents états financiers, à titre de montant à recevoir d'Air Canada, et s'il s'agit d'un passif, il est inscrit à titre de dette envers Air Canada. Les soldes excédentaires du compte réciproque rapportent quotidiennement des intérêts calculés d'après le taux de rendement moyen d'Air Canada sur son portefeuille de placement à court terme pour le mois, moins 0,25 %. La société en commandite remplaçante paye quotidiennement, sur les soldes déficitaires du compte réciproque, des intérêts calculés d'après le taux moyen préférentiel canadien en vigueur pendant le mois en cours ainsi qu'une marge d'intérêt calculée sur la somme qu'Air Canada paye pour sa dette flottante calculée et prélevée tous les mois. Au début de chaque mois, la société en commandite remplaçante reçoit un paiement d'Air Canada en vertu du contrat d'achat de capacité et elle paye les sommes dues à Air Canada et à ses sociétés affiliées pour les services reçus, d'après les termes de l'accord passé entre les parties. La société remplacée a reçu des paiements d'Air Canada et de ses sociétés affiliées pour les services fournis et elle leur a effectué des paiements en échange de leurs prestations. Ces encaissements pour les services fournis à Air Canada et ces paiements pour les prestations d'Air Canada, ainsi que les intérêts payés par ou à Air Canada sont inscrits dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les transferts d'excédent de trésorerie à Air Canada ou de cette dernière sont indiqués dans les activités d'investissement ou de financement, selon que le solde d'ouverture de la période indique qu'il s'agit d'un montant à recevoir ou à payer. En raison de ce système de gestion de la trésorerie, la société en commandite remplaçante et la société remplacée ont eu des découverts bancaires à la fin des exercices, et ces découverts sont pris en compte, dans les présents états financiers, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Contrat de services cadre

En vertu du contrat de services cadre conclu entre la société en commandite remplaçante et Air Canada, Air Canada fournit certains services à la société en commandite remplaçante moyennant rétribution. Ces services sont, entre autres, les services de cartographie aéronautique, les services de financement des sociétés (comme les services de gestion de la trésorerie mentionnés ci-dessus), les services en matière d'immobilier de la société, les services relatifs aux affaires environnementales et les services juridiques. Les frais payés en vertu de ce contrat sont inscrits dans le tableau relatif aux charges d'exploitation et hors exploitation ci-dessus.

Le contrat de services cadre restera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du contrat d'achat de capacité.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Autres

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société en commandite remplaçante a reçu 56 506 \$ à titre d'incitatifs de location d'Air Canada Capital Ltd. et elle a effectué des paiements anticipés au titre de contrats de location de 24 326 \$ à Air Canada Capital Ltd.

Air Canada acquitte, auprès de fournisseurs, certains frais ayant trait principalement au carburant, pour le compte de la société en commandite remplaçante, et règle par la suite les soldes avec la société en commandite remplaçante. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des affaires, ils n'ont pas été inscrits séparément.

Société en commandite ACGHS fournit des services de manutention au sol et Société en commandite ACTS fournit des services de maintenance et de réparation d'appareils à la société en commandite remplaçante.

La quasi-totalité des montants à recevoir d'Air Canada sont liés aux soldes impayés en vertu du contrat d'achat de capacité.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables sur demande et ils proviennent des services offerts par l'apparenté concerné.

Société remplacée

Avant le 30 septembre 2004, Air Canada était responsable du traitement des voyageurs, des réservations, de l'émission des billets, des activités au sol et des programmes de fidélisation par paiement d'honoraires. Les opérations faites avec Zip Air Inc. concernent les services fournis pour le système d'information et de répartition. Les opérations faites avec Société en commandite Aéroplan concernent l'achat de points et le remboursement pour la remise de points dans le cadre du programme de fidélisation de la clientèle. Les opérations faites avec Air Canada Capital Ltd. concernent la location et les frais de maintenance des appareils. Toutes les opérations entre apparentés se font dans le cours normal des affaires et sont calculées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie fixé et convenu par les apparentés. Les activités relatives à la gestion de la trésorerie mentionnées ci-dessus s'appliquaient aussi à la société remplacée.

De plus, Air Canada perçoit les produits auprès de clients et débourse certaines charges auprès de fournisseurs pour le compte de la société remplacée et règle les soldes avec celle-ci. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des affaires, ils n'ont pas été inscrits séparément.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada sont liés aux produits passagers recouvrés par Air Canada pour le compte de la société remplacée.

Les autres comptes clients, ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer de Société en commandite Aéroplan, correspondent aux crédits et aux charges relatives au programme de fidélisation.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables sur demande et ils proviennent des services offerts par Air Canada.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

18 Aide gouvernementale

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société en commandite remplaçante n'a inscrit aucune aide gouvernementale (aucune pour la période terminée le 31 décembre 2004). Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, la société remplacée a inscrit, en réduction de la dépense connexe, une aide gouvernementale s'élevant à 1 154 \$. Toutes ces sommes ont été octroyées dans le cadre de l'entente pour le programme de contribution à l'amélioration de la sécurité cabine.

19 Instruments financiers et gestion du risque

Il incombe à la haute direction de fixer les niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités relatives à la gestion des risques, au besoin.

a) Concentration du risque de crédit

La société en commandite remplaçante n'estime pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit, excepté les soldes avec Air Canada.

b) Risque lié au taux d'intérêt

La société en commandite remplaçante est soumise à un risque lié au taux d'intérêt puisqu'un solde de 213 540 \$ de la dette à long terme (216 630 \$ au 31 décembre 2004) porte intérêt à des taux variables.

c) Gestion du risque lié au prix du carburant

La société en commandite remplaçante, par l'intermédiaire de sa société mère, peut conclure des ententes d'une durée maximale de deux ans avec des intermédiaires financiers pour gérer certains risques courus en raison de la volatilité du prix du carburant pour avion. Au 31 décembre 2005, la société en commandite remplaçante n'avait pas conclu de convention visant la couverture relative au carburant.

d) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable indiquée au bilan des comptes débiteurs, de la dette bancaire, de la dette à la société mère et des comptes créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur de la dette à long terme avoisine sa valeur comptable. Les actifs financiers inscrits au bilan s'établissent comme suit :

	Société en commandite remplaçante	
	31 décembre	31 décembre
	2005	2004
	\$	\$
Comptes débiteurs à long terme	845	1 037

La juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers a été fixée à la valeur actualisée des paiements contractuels futurs de capital et d'intérêt, calculée en actualisant les paiements futurs aux taux d'intérêt courants du marché offerts à la société en commandite remplaçante pour des titres d'emprunt de nature semblable.

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

20 Régimes de retraite

La société en commandite remplaçante offre plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, fournissant des prestations de retraite à la plupart de ses employés.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la société en commandite remplaçante, y compris les deux régimes de retraite dont un groupe d'employés et un syndicat sont respectivement le promoteur, pour lesquels l'obligation de la société en commandite remplaçante se limite au versement de cotisations déterminées, s'élève à 6 178 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et à 1 133 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2004. La charge de la société remplacée s'est élevée à 3 377 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004.

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de la capitalisation des régimes sont datées du 1^{er} janvier 2005, et la prochaine évaluation actuarielle sera en date du 1^{er} janvier 2006.

Des renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées de la société en commandite remplaçante et de la société remplacée figurent ci-après :

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005 \$	Période terminée le 31 décembre 2004 \$	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations			
Obligation au titre des prestations au début de la période	50 576	47 916	40 767
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 260	979	2 793
Intérêts débiteurs	3 453	776	2 083
Cotisation des participants au régime	3 775	564	2 463
Prestations versées	(578)	(27)	(100)
Perte actuarielle (gain)	11 263	368	(90)
Obligation au titre des prestations à la fin de la période	72 749	50 576	47 916
Variation des actifs du régime			
Juste valeur marchande des actifs du régime au début de la période	41 874	40 192	33 803
Rendement réel des actifs du régime	4 543	796	1 097
Cotisation de l'employeur	5 926	349	2 929
Cotisation des participants au régime	3 775	564	2 463
Prestations versées	(578)	(27)	(100)
Juste valeur marchande des actifs du régime à la fin de la période	55 540	41 874	40 192
Situation de capitalisation à la fin de la période	(17 209)	(8 702)	(7 724)
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	447	341	-
Perte actuarielle nette non amortie	9 778	227	4 682
Coûts des services passés non amortis	-	-	62
Passif au titre des prestations constituées	(6 984)	(8 134)	(2 980)

Le passif au titre des prestations constituées est inclus dans les « autres passifs à long terme ».

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Les paiements en espèces effectués au titre des avantages de retraite ont totalisé 12 065 \$ en 2005 (1 482 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2004). La société remplacée a versé 6 306 \$ en espèces au titre des prestations et des avantages de retraite en 2004.

Les actifs du régime se répartissent comme suit :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actions canadiennes	37 %	35 %
Titres à revenu fixe canadiens	35 %	35 %
Actions internationales	25 %	25 %
Titres à court terme et autres	3 %	5
	100 %	100 %

Hypothèses moyennes pondérées servant à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Période terminée le 31 décembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 sept. 2004
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	5,20 %	6,11 %	6,26 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût des avantages de retraite	6,11 %	6,26 %	6,27 %
Taux de croissance de la rémunération	de 4,00 à 5,25 %	de 4,00 à 5,50 %	de 4,00 à 5,50 %
Rendement prévu des actifs du régime	6,10 %	6,25 %	6,25 %

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-dessous résume la charge de retraite liée aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société en commandite remplaçante et de la société remplacée :

	Société en commandite remplaçante		Société remplacée
	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Période terminée le 31 décembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$	\$
Éléments de la charge			
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les dépenses du régime)	4 260	979	2 793
Intérêts débiteurs	3 453	776	2 083
Rendement réel des actifs du régime	(4 543)	(796)	(1 097)
Perte actuarielle (gain)	11 262	368	(90)
Charge engagée pour la période	14 432	1 327	3 689
Écarts entre la charge engagée pour la période et la charge constatée pour la période ayant trait :			
- au rendement des actifs du régime	1 712	142	(635)
- à la perte actuarielle (au gain)	(11 262)	(368)	116
- aux modifications du régime	-	-	4
Charge de retraite nette constatée	4 882	1 101	3 174

21 Éventualités

La société en commandite remplaçante est partie à diverses poursuites et réclamations et des provisions suffisantes ont été prévues, le cas échéant. La direction, forte de l'opinion de ses conseillers juridiques, estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de la société en commandite remplaçante.

22 Événements postérieurs à la date du bilan

a) Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds de revenu Jazz Air conclu le 2 février 2006, la société en commandite remplaçante a cédé tous ses actifs et passifs à une société en commandite récemment créée détenue à 100 % par ACE en échange de parts de la nouvelle société en commandite et d'un billet relatif à l'acquisition de quelque 413 225 \$, sous réserve d'ajustements postérieurs à la conclusion de l'appel public à l'épargne. Aux fins comptables, la nouvelle société en commandite sera considérée comme une continuation de la société en commandite remplaçante. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, le Fonds a souscrit 23,5 millions de parts de la nouvelle société en commandite pour une contrepartie en espèces de 235 000 \$. Des frais de placement d'environ 18 000 \$ seront payés par la nouvelle société en commandite. Concurrément à ces opérations :

- Jazz a reçu des produits de 115 000 \$, après déduction de frais de 2 100 \$, au titre du prélèvement effectué sur une nouvelle facilité de crédit. Cette facilité d'une durée de trois ans porte intérêt à des taux variables;

Société en commandite Jazz Air (société en commandite remplaçante)

Jazz Air Inc. (société remplacée)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2005 et périodes terminées le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2004

(en milliers de dollars canadiens)

- Jazz a remboursé ses emprunts à terme et ses facilités de crédit (note 10);
- le billet de 200 000 \$ payable à 1141679 Alberta Ltd. a été cédé à ACE qui a ensuite annulé cette dette en contrepartie d'une majoration de son compte de capital.

Le billet relatif à l'acquisition a été remboursé à même le produit de l'émission des parts de la société en commandite et le fonds de roulement et au moyen de la nouvelle facilité de crédit à terme, y compris en ce qui concerne le règlement du montant provenant d'Air Canada.

b) Dans le cadre de la vente des parts de la société en commandite mentionnée ci-dessus, Air Canada et la société en commandite remplaçante ont modifié certaines conditions du CAC, notamment, ce qui suit :

- une date de prise d'effet établie au 1^{er} janvier 2006 et une date d'échéance, au 31 décembre 2015;
- de nouveaux tarifs pour établir les frais qu'Air Canada doit verser à Jazz pour les années civiles 2006 à 2008;
- le paiement des frais à Jazz en fonction de plusieurs paramètres différents selon une majoration fixe exprimée en pourcentage des frais contrôlables prévus par Jazz, soit le total des charges d'exploitation moins certains frais refacturés, pour chacune des années civiles comprises dans la période visée;
- l'établissement d'un plan à long terme concernant le parc aérien qui précise le nombre d'appareils visés par le CAC (les « appareils visés »), selon le modèle d'appareil, sur une base mensuelle jusqu'en décembre 2007 et annuelle jusqu'en décembre 2015. Tant que le CAC sera en vigueur, le nombre total d'appareils visés ne pourra pas être ramené sous les niveaux prévus mensuellement et annuellement selon le plan à long terme concernant le parc aérien sans le consentement mutuel d'Air Canada et de Jazz, sauf dans les cas précis où Jazz conclurait des contrats avec d'autres transporteurs en vue de fournir des services aériens régionaux.

c) Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds de revenu Jazz Air, la nouvelle société en commandite a mis sur pied un régime d'intéressement à long terme à l'intention des membres de la haute direction, des administrateurs et du personnel clé. Les primes accordées en vertu du régime sont des parts du Fonds de revenu Jazz Air qui seront achetées sur le marché secondaire par la nouvelle société en commandite et conservées en fiducie tant que les participants ne les auront pas acquises.

d) Après le 31 décembre 2005, deux CRJ100 et un CRJ200 ont été livrés à la société en commandite remplaçante qui a conclu avec Air Canada Capital Ltd. des contrats de sous-location d'une durée maximum de cinq ans. Les paiements annuels exigibles en vertu de ces contrats de sous-location s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2006	2 314
2007	3 127
2008	2 524
2009	2 524
2010	1 840